

TELNET HOLDING S.A

Société Anonyme

CAPITAL SOCIAL : 10.200.000 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD

1082 - TUNIS MAHRAJENE

RC : B112711998

MF : 0496236W

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2011 A 15H

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire fixée pour le vendredi 24 juin 2011 à 15 Heures est arrêté comme suit :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2010 ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2010 ;
4. Approbation s'il y a lieu des rapports et des états financiers de l'exercice 2010 ;
5. Quitus à donner aux Administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2010;
7. Fixation des jetons de présences ;
8. Examen et approbation des contrats signés avec les filiales ;
9. Examen de l'achat et de la revente des actions émises par la société TELNET HOLDING en vue de réguler leurs cours sur le marché financier ;
10. Autorisation, le cas échéant, du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de TELNET HOLDING en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;
11. Nomination d'un nouvel administrateur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TELNET HOLDING S.A

Société Anonyme

CAPITAL SOCIAL : 10.200.000 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD

1082 - TUNIS MAHRAJENE

RC : B112711998

MF : 0496236W

TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 JUIN 2011 A 15H

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING de l'exercice clos au 31 décembre 2010 dégageant un bénéfice net de 268 618,968 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième résolution

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les contrats d'avance en compte courant conclus entre la société TELNET HOLDING (anciennement TELECOM NETWORKS ENGINEERING « TELNET ») et ses filiales TELNET INCORPORATED, DATA BOX, TELNET TECHNOLOGIES et PLM SYSTEMES, ainsi que les opérations signalées dans le dit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2010 dégageant un bénéfice net de 3.258.347,003 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice de l'exercice 2010 s'élevant à 268.618,968 dinars comme suit :

- Résultat bénéficiaire 2010.....	268.618,968
- Reprise résultats reportés antérieurs.....	118.024,275
- Réserves légales 5%	<19.332,162>
- Sommes distribuables	367.311,081
- Dividendes.....	0,000
- Résultats reportés à nouveau	367.311,081

Il y a lieu de noter qu'au titre de l'exercice 2010, la société TELNET HOLDING ne distribue pas de dividendes conformément à la recommandation du Conseil d'Administration tenue le 12 mars 2011 et approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le même jour portant sur la renonciation des actionnaires à leurs dividendes au titre dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme nette de quarante quatre mille (44.000) dinars au titre de l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la société TELNET HOLDING afin de réguler leurs cours sur le marché financier conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième résolution

L'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING à acheter et à revendre ses propres actions en bourse, et de fixer les conditions et les modalités d'achat et de revente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale nomme M.....en tant que nouveau administrateur pour la durée restante du mandat du Conseil d'Administration (expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des états financiers de l'exercice 2012) représentant les nouveaux actionnaires et ce suite à l'opération de l'introduction des titres de la société TELNET HOLDING à la cote du marché principal de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

M..... ainsi nommé(e) déclare accepter son mandat et qu'il (elle) n'est pas frappé (e) d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Dixième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....